

<b>SEANCE DU 23 JUIN 2016</b>
-------------------------------

**Sont présents, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe KIPPELEN, les adjoints : MM. Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Mme Béatrice TESTUD et les conseillers municipaux suivants : Mmes et MM. Hubert SCHNEBELEN, Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER, Nadia REINOLD, Emmanuelle RUFF.**

Excusés :

Mme Sandra COLOMBO qui a donné procuration à M. Eric SOENEN.

M. Eugène SCHNEBELEN qui a donné procuration à M. Hubert SCHNEBELEN.

M. Rémi TSCHIRHART.

Mme Nicole SELLITTO.

M. Christophe KIPPELEN salue les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs.

Sur proposition du maire, Mme Muriel COUTURIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## **Point N° 1            ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2016**

**Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 est adopté à l'unanimité.**

Maurice WINTERHOLER informe qu'il y a des nouveaux locataires au 16, Grand'Rue.

Il s'agit de monsieur Aurélien MALNORY et de sa compagne madame Mélanie FOELKER qui arrivent de Luxeuil.

## **Point N° 2            DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

Le maire informe que M. Christian EBEL par lettre du 21 avril 2016, a donné sa démission en tant qu'adjoint au maire et de conseiller municipal, pour raisons de santé. Par un courrier en date du 30 mai 2016, M. le Préfet a accepté cette démission à compter du 30 mai 2016. Le conseil municipal prend acte avec regret de cette décision.

Le maire remercie Christian EBEL pour ces deux années où il a œuvré avec le souci de la perfection, comme adjoint au sein de l'équipe et l'ensemble du conseil municipal s'associe à ces remerciements et souhaite un prompt rétablissement à M. Christian EBEL.

## **Point N° 3 TRAVAUX**

### **Aménagement de la rue du Kattenbach**

#### **1°) Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay.**

Le maire présente les travaux d'aménagement de la rue du Kattenbach, envisagés en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Il informe l'assemblée que les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement vont démarrer en septembre 2016.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été souscrit par la commune, auprès du cabinet MERLIN, pour un montant de 1 950 € TTC.

Le maire présente les coûts des différents travaux relatifs à cet aménagement :

- Coût total (commune +CCTC) : 188 154,00€
- Financement par la commune : 17 924,52€

Pour la réalisation du projet, il est nécessaire de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la Communauté de Communes Thann-Cernay.

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu les explications du maire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité ,**

- **approuve l'aménagement de la rue du Kattenbach tel que défini ci-dessus ;**
- **charge le maire ou son représentant de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay ainsi que toutes pièces afférentes à cette décision.**

**Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.**

#### **2°) Convention de mise en souterrain du réseau téléphonique existant.**

Le maire expose à l'assemblée l'opportunité de mettre en souterrain le réseau téléphonique existant dans la rue du Kattenbach, à l'occasion des travaux d'aménagement des réseaux humides dans cette rue.

Ces travaux sont estimés à 3 199 € HT, selon le devis estimatif établi le 8.03.2016 par l'opérateur ORANGE.

Le maire propose au conseil municipal de retenir ces travaux de mise en souterrain.

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu les explications du maire**

**Après avoir délibéré à l'unanimité**

- **décide d'entreprendre l'effacement des réseaux Orange dans la rue du Kattenbach, à l'occasion des travaux d'aménagement des réseaux humides de cette rue, pour un montant estimatif de 3 199 € HT, selon le devis établi le 8.03.2016 par l'opérateur ORANGE ;**

- autorise le maire à signer la convention établie entre la commune de Roderen et l'opérateur Orange, relative à ces travaux.

La dépense est inscrite au compte 20422 du budget primitif 2016.

## Point N° 4 FINANCES

### 1°) Réalisation d'emprunts à court terme et à long terme

Monsieur WINTERHOLER rappelle les besoins de financement de la commune pour les travaux d'investissement inscrits au budget 2016 ;

Nature opération	Montant total TTC (€)	Date prévisionnelle de paiement	Subvention versée en 2016	Subventions versées avant fin 2016 ( DETR,)	Subventions versées en 2018	Besoins trésorerie à court terme en 2016 (6mois)	Besoin de financement à court terme 2 ans	Besoin de financement à long terme plus de 10 ans
ERDF Enfouissement ligne HTA	228 000 €	juil-16	152 000 €		70 000 €	152 000 €	70 000 €	6 000 €
Crépi Eglise	70 000 €	juin-16	40 000 €	11 400 €		////		6 900 €
AFUA Collines	78 000 €	Septembre /octobre 2016					78 000 €	
Réseaux Rue Kattenbach	33 500 €	juil-16						27 900 €
Accessibilité ( Eglise, ...)	23 430 €	sept-16		5 000 €				14 500 €
Réfection Chemin	24 400 €	juil-16	8 000 €	5 000 €				7 300 €
<b>Total</b>	<b>457 330 €</b>	<b>212 792 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>21 400 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>152 000 €</b>	<b>148 000 €</b>	<b>62 600 €</b>

M. WINTERHOLER présente les 3 offres de prêts résultant des consultations faites par la commune auprès du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. Monsieur le maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur WINTERHOLER qui soumet au vote la réalisation des 3 emprunts.

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu les explications de monsieur Maurice WINTERHOLER**

**Après avoir comparé les 3 offres de prêt émanant du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole pour la réalisation de 3 emprunts,**

**Après avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention, le maire n'ayant pas pris part au vote :**

- décide de contracter un premier prêt d'un montant de 152 000€, auprès du Crédit Mutuel du Pays de Thann, au taux fixe de 0,55 % sur une durée de 12 mois
- décide de contracter un deuxième prêt d'un montant de 148 000€, auprès du Crédit Mutuel du Pays de Thann, au taux fixe de 0,65 % sur une durée de 2 ans
- décide de contracter un troisième prêt d'un montant de 62 600€, auprès du Crédit Mutuel du Pays de Thann, au taux fixe de 1,2 % sur une durée de 15 ans
- autorise le maire à signer toutes les pièces des contrats de prêts à intervenir.

### 3°) Régie d'avance : nomination des régisseurs

Le maire rappelle qu'une régie d'avance a été instaurée par délibération du conseil municipal en date du 25.11.2004 et constituée par arrêté municipal N° 4/2005 du 9.03.2005. Cette régie est destinée à l'achat de petites fournitures administratives, petites fournitures diverses, affranchissements postaux particuliers. La responsabilité de cette régie ne pouvant être assurée par les élus, Mme Jocelyne FRANCESCO, secrétaire de mairie, et Mme Edwige HUEBER, gérante de l'agence postale communale, ont été nommées respectivement régisseur titulaire et régisseur suppléant.

Le départ à la retraite de Mme FRANCESCO au 1.07.2016, nécessite la désignation d'un nouveau régisseur. M. le maire propose donc de nommer Mme Muriel COUTURIER, secrétaire de mairie, régisseur titulaire, et Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant.

M. Christophe KIPPELEN précise encore que cette proposition a reçu l'avis favorable du trésorier le 18 mai 2016.

**Le conseil municipal,**

**VU la délibération du conseil municipal du 25.11.2004 instaurant une régie d'avance ;**

**VU l'arrêté municipal N° 4/2005 du 9.03.2005 constituant une régie d'avance ;**

**VU la nécessité de remplacer Mme Jocelyne FRANCESCO, régisseur titulaire, en raison de son départ à la retraite le 1.07.2016 ;**

**VU l'effectif administratif au secrétariat de mairie ;**

**VU l'avis favorable du trésorier en date du 18 mai 2016 pour la nomination de Mme Muriel COUTURIER, secrétaire de mairie, comme régisseur titulaire et celle de Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, comme régisseur suppléant ;**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **décide de nommer Mme Muriel COUTURIER, secrétaire de mairie, régisseur titulaire de la régie d'avance ;**
- **décide de nommer Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant de la régie d'avance.**

### 4°) Régie de recettes : nomination des régisseurs

Le maire rappelle encore que le conseil municipal a approuvé, en date du 22.09.2005, la création d'une régie de recettes. Cette régie, constituée par arrêté municipal N° 3/2006 est nécessaire pour la vente du livre « Roderen, reflets de vie entre Thur et Doller » éditée par la commune.

Après avis favorable du trésorier en date du 7.12.2005, Mme Jocelyne FRANCESCO, secrétaire de mairie, et M. Roland KUBLER, bénévole et membre actif du comité de rédaction de l'ouvrage, ont été nommés respectivement régisseur titulaire et régisseur suppléant.

Le départ à la retraite de Mme FRANCESCO à compter du 1.07.2016, nécessite la désignation d'un nouveau régisseur. M. le maire propose donc de nommer Mme Muriel COUTURIER, secrétaire de mairie, régisseur titulaire, et Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant.

M. Christophe KIPPELEN indique que cette proposition a reçu l'avis favorable du trésorier le 18 mai 2016.

**Le conseil municipal,**

**VU la délibération du conseil municipal du 22.09.2005 autorisant la création d'une régie de recettes pour la vente du livre « Roderen, reflets de vie entre Thur et Doller » éditée par la commune ;**

**VU l'arrêté municipal N° 3/2006 du 1.02.2006 constituant une régie de recettes ;**

**VU la nécessité de remplacer Mme Jocelyne FRANCESCON, régisseur titulaire, en raison de son départ à la retraite le 1.07.2016 ;**

**VU l'effectif administratif au secrétariat de mairie ;**

**VU l'avis favorable du trésorier en date du 18 mai 2016 pour la nomination de Mme Muriel COUTURIER, secrétaire de mairie, comme régisseur titulaire et celle de Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, comme régisseur suppléant ;**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **décide de nommer Mme Muriel COUTURIER, secrétaire de mairie, régisseur titulaire de la régie de recettes ;**
- **décide de nommer Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant de la régie de recettes.**

## **Point N° 5            COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**

### **- Avenant N°1 au pacte fiscal et financier 2015-2020.**

Le maire rappelle qu'un pacte financier et fiscal pour la période 2015 – 2020 a été conclu entre la communauté de communes de Thann – Cernay et ses 16 communes membres afin d'optimiser les ressources financières à l'échelle du territoire communautaire.

L'action n° 2 du pacte prévoit, pour 2015, la prise en charge par la communauté de communes de Thann – Cernay d'une partie de la contribution due par les communes au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) imposé par l'Etat, pour un montant total évalué à 218 000 €.

Pour rappel, certaines communes « dites riches » versent à ce fond, celui-ci bénéficie aux communes « dites pauvres ».

Le montant total restant à la charge de la commune pour l'année 2016 est de 8 162€. Le maire fait part de l'évolution du FPIC dû par la commune de Roderen à savoir une augmentation + 2 110€ en 2016 par rapport à 2015.

Il est proposé de reconduire, pour les années 2016 et 2017, la prise en charge par la CCTC pour le même montant qu'en 2015 d'une partie des contributions dues par les communes au titre du FPIC, le montant cumulé s'élevant à 217 715 €.

Un avenant au pacte financier et fiscal doit être passé pour permettre cette prise en charge pour les années 2016 et 2017.

M Christophe KIPPELEN soumet cette décision au vote du conseil municipal.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **approuve l'avenant n° 1 au pacte financier et fiscal entre la CCTC et les communes membres intégrant la reconduction en 2016 et en 2017 de la prise en charge par la CCTC d'une fraction de la contribution au FPIC due par les communes, à hauteur des montants décidés lors du conseil de communauté du 30 mai 2015, soit un montant cumulé de 217 715 €, toutes les autres dispositions du pacte restant inchangées ;**
- **autorise le maire à signer l'avenant n° 1.**

## **Point N° 6            SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY**

- **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.**

La loi prévoit qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers soit présenté à l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année. Les données relatives à l'année 2015 viennent d'être transmises par le Syndicat Mixte de Thann-Cernay. Le maire présente le rapport, qui sera mis sur le site de Roderen.

- Augmentation de + de 2% de collecte sélective.
- Moins de refus (-13% en 2015 et -16% en 2014). Résultat dû au travail des ambassadeurs de tri qui renseignent les usagers sur les bonnes pratiques.
- L'effort de tri est moindre en habitat collectif.
- On constate une augmentation du tonnage du recyclage de verre qui atteint dorénavant 40kg/habitant/ an.
- L'apport de déchets verts est en baisse, c'est sans doute lié à la sécheresse de 2015.
- 15 827 badges en service dont 2 500 n'ont jamais été utilisés.
- Ressourcerie : convention avec Emmaüs, partenaire indispensable qui collecte une part importante des encombrants.
- Depuis 2015, les ambassadeurs du tri sont actuellement des seniors (50-60 ans), ils sont mieux acceptés par la population que par les ambassadeurs précédents qui étaient des jeunes de 20 ans.
- Pour 2016 :
- Dans certains quartiers des villes de Thann et Cernay, sera à disposition des conteneurs enterrés pour les sacs jaunes.
- Changement de bioseaux, avec de nouveaux paniers en plastique ventilés, permettant une meilleure évaporation de l'eau et qui aura pour conséquence de limiter le tonnage collecté.

## **Point N° 7            ASSOCIATION FONCIERE DE RODEREN**

M. le maire informe le conseil municipal que M. Jacques ESSNER a démissionné de l'association foncière. Il était membre titulaire désigné par le conseil municipal.

Le maire rappelle les statuts de l'Association Foncière de Roderen, notamment la composition du bureau et la liste des membres. Celui-ci est composé de 6 membres désignés par le Conseil Municipal (3 titulaires et 3 suppléants) de 5 membres désignés par la Chambre d'Agriculture (3 titulaires et 2 suppléants) et de 2 membres de droit : le maire et la Direction Départementale des Territoires. Le conseil municipal a donc désigné un membre suppléant de trop. Au vu de ces éléments, il n'y a pas lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre. M. Etienne TSCHIRHART membre suppléant devient membre titulaire.

## **Point N° 8            DIVERS**

### Urbanisme

Le permis de construire d'Aurélie Hattenberger et de Philippe Notter a été accordé cette semaine.

### Départ à la retraite

La réception à l'occasion du départ à la retraite de Mme Jocelyne FRANCESCON se fera le vendredi 24 juin dans cette même salle à 18 heures.

M. le maire profite de l'occasion pour remercier Mme Jocelyne FRANCESCON, secrétaire de mairie à Roderen depuis plus de 15 ans et plus particulièrement pour ces 2 années durant lesquelles, Mme FRANCESCON m'a accompagné de façon efficace dans mes premiers pas de maire.

### Cérémonie Kiffin Rockwell

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, une cérémonie du souvenir aura lieu à l'espace Kiffin ROCKWELL le 15 juillet 2016.

Nous recevons deux musiques militaires ; La NOUBA du 1er régiment de Tirailleurs d'EPINAL et l'US Air Force Jazz Band, formation de la base aérienne américaine de RAMSTEIN en Allemagne ainsi que le Blue Lake Orchestra composé de jeunes musiciens américains qui donnera un concert le samedi 16 juillet à 20h à l'église de Roderen.

Nous recevrons également madame Amy P. WESTLING qui a pris ses fonctions en tant que Consul Général des Etats-Unis d'Amérique à Strasbourg mais également le drapeau des USA et sa garde.

Un spectacle de voltiges aériennes donné par la patrouille REVA nous présentera son programme de meeting 2016.

### Conseil municipal des jeunes

Eric SOENEN informe le conseil municipal que l'élection des membres du conseil municipal des jeunes de Roderen a eu lieu cet après-midi dans la salle du conseil. Suite à une campagne électorale, les élèves des classes CE1, CE2, CM1, CM2 ont donc élu leurs représentants ; à savoir 8 filles et 1 garçon.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Niveau</b>
BLONDEL	Victoria	CE2
FERNANDEZ	Melyna	CE2
GUTHWASSER-ADAM	Loïc	CE2
OSWALD	Anabelle	CE2
DINTRICH	Enola	CM1
LAJEANNIERE	Margaux	CM1
GLADIEUX - CHENEVIER	Elise	CM2
REINOLD	Marie	CM2
SOURD	Marie	CM2

L'installation du conseil municipal des jeunes est prévue pour la rentrée de septembre.

#### Conseil d'école

Des questions sur la prise en charge des enfants avant le départ du bus scolaire ont été posées. Tous les parents seront avertis par courrier et tous ces points seront expliqués.

Les élèves ont visité les écoles de Bourbach-le-Bas et celle de Roderen.

Une réunion avec les élus de Bourbach-le-Bas est prévue le mardi 26 juin 2016.

#### Décorations d'été

Béatrice TESTUD indique que le thème de cette année sera la vie rurale, la paysannerie dans des tons jaunes et verts.

Des charrues décorées, des animaux en bois, des épouvantails seront installés.

A noter la participation de M. Jean-Marie BUHR pour la confection d'animaux en bois.

La réalisation des épouvantails est faite par la commission convivialité avec la participation de la classe des Cours moyens. (CM1 et CM2)

Le maire remercie Béatrice et l'équipe fleurissement convivialité du très bon travail réalisé.

#### Crépis d'église

Maurice WINTERHOLER informe sur l'avancement des travaux. Le démontage de l'échafaudage est imminent. La fin des travaux est prévue fin juin.

En complément de la réfection du crépis des façades, le socle et les contreforts en grès ainsi que la partie basse de la façade avant, ont fait l'objet d'un traitement anti mousse et d'un brossage.

La partie haute des façades a été réalisées comme prévu à l'aide d'une nacelle.

Le résultat final sera de bonne qualité.

#### AFUA les Collines

Nous sommes dans l'attente de l'arrêté préfectoral qui va lancer la procédure d'une enquête publique, prévue du 22 août au 10 septembre 2016. Le jeudi 20 octobre aura lieu l'Assemblée Générale Constitutive de l'AFUA.

#### Réfection du chemin Haulenweg

Marc WILLEMAN souhaiterait connaître la date de début des travaux.



Le maire informe qu'ERDF et l'entreprise CRESA ont enfin trouvé un accord pour la prise en charge de la réfection de ce chemin. Les travaux devraient être réalisés au plus tard au mois de septembre.

#### Zone de dépôt des déchets verts

Les déchets ont été repoussés par l'entreprise SOTERMAT, qui a découvert des plaques d'Eternit. Monsieur le maire rappelle qu'il convient à chacun, de respecter l'arrêté municipal n°11/2016 en date du 11 mai 2016 et l'obligation qui incombe à chaque usager de respecter les règles d'utilisation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h 45.